



DECISION N° 466 / 2021

Portant constitution et composition du bureau de vote au siège de l'établissement public du parc national de Port-Cros pour la consultation des personnels organisée du lundi 3 janvier au jeudi 13 janvier 2022 en vue de désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant des personnels au conseil d'administration

Le Directeur,

Vu le décret n° 63-1235 du 14 décembre 1963 modifié créant le parc national de Port-Cros ;

Vu la consultation des personnels organisée du lundi 3 janvier à 9H00 au jeudi 13 janvier 2022 à 16H00 en vue de désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant des personnels au conseil d'administration de l'établissement public du parc national de Port-Cros - Conservatoire botanique national méditerranéen ;

Décide :

Article 1 : Un bureau de vote est constitué au siège de l'établissement public du parc national de Port-Cros pour la consultation des personnels organisée par correspondance du lundi 3 janvier à 9H00 au jeudi 13 janvier 2022 à 16H00, en vue de désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant des personnels au conseil d'administration

Article 2 : Le bureau de vote du siège de l'établissement est composé comme suit :

Président : M. Patrice Lardé
Assesseur : Mme Aurélie Goffe
Secrétaire : Mme Carol Bongard

Fait à Hyères, le 3 décembre 2021

Le Directeur,


Marc DUNCOMBE



Par délégation
Le Directeur Adjoint
François VICTOR